

XXXVIII. Nouvelles précisions sur les dates d'avènement de quelques rois des dynasties angkoriennes

G. Coedès

Coedès G., . XXXVIII. Nouvelles précisions sur les dates d'avènement de quelques rois des dynasties angkoriennes. In: Bulletin de l'Ecole française d'Extrême-Orient. Tome 43, 1943. pp. 12-16.

[Voir l'article en ligne](#)

Avertissement

L'éditeur du site « PERSEE » – le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation – détient la propriété intellectuelle et les droits d'exploitation. A ce titre il est titulaire des droits d'auteur et du droit sui generis du producteur de bases de données sur ce site conformément à la loi n°98-536 du 1er juillet 1998 relative aux bases de données.

Les oeuvres reproduites sur le site « PERSEE » sont protégées par les dispositions générales du Code de la propriété intellectuelle.

Droits et devoirs des utilisateurs

Pour un usage strictement privé, la simple reproduction du contenu de ce site est libre.

Pour un usage scientifique ou pédagogique, à des fins de recherches, d'enseignement ou de communication excluant toute exploitation commerciale, la reproduction et la communication au public du contenu de ce site sont autorisées, sous réserve que celles-ci servent d'illustration, ne soient pas substantielles et ne soient pas expressément limitées (plans ou photographies). La mention Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation sur chaque reproduction tirée du site est obligatoire ainsi que le nom de la revue et- lorsqu'ils sont indiqués - le nom de l'auteur et la référence du document reproduit.

Toute autre reproduction ou communication au public, intégrale ou substantielle du contenu de ce site, par quelque procédé que ce soit, de l'éditeur original de l'oeuvre, de l'auteur et de ses ayants droit.

La reproduction et l'exploitation des photographies et des plans, y compris à des fins commerciales, doivent être autorisés par l'éditeur du site, Le Ministère de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, Direction de l'enseignement supérieur, Sous-direction des bibliothèques et de la documentation (voir <http://www.sup.adc.education.fr/bib/>). La source et les crédits devront toujours être mentionnés.

XXXVIII

NOUVELLES PRÉCISIONS SUR LES DATES D'AVÈNEMENT DE QUELQUES ROIS DES DYNASTIES ANGKORIENNES

1. *Avènement de Jayavarman III; 772 ç. (850 A. D.).*

AYMONIER, en se basant sur son interprétation d'un passage de la stèle de Kòk Rosëi (K. 175) ¹, avait proposé pour l'avènement de Jayavarman III la date de 791 ç. (869 A. D.), attribuant ainsi à son père Jayavarman II un long règne de 67 ans.

La découverte en 1919 de l'inscription de Pràsàt Čak (K. 521) avait d'abord paru confirmer cette date ². J'y avais lu qu'en 791 ç. Jayavarman III était monté sur le trône âgé de 16 ans. Mais ensuite, ayant été amené à montrer que l'interprétation de la stèle de Kòk Rosëi par AYMONTIER était inexacte, je crus pouvoir, tout en conservant pour la date la lecture 791, comprendre qu'à cette date Jayavarman III régnait *depuis 16 ans*, ce qui plaçait son avènement en 776 ç. (854 A. D.) ³.

Une inscription sur stèle découverte en 1935 à Tùol Tà Péč (K. 833) et conservée au musée de Phnom Péñ (D. 82) remet cette date en question ⁴, car elle dit en termes figurés que Jayavarman III devint roi en 772 ç. (*dvandvā-drigiri*), soit 850 A. D.

Ce nouveau témoignage m'a conduit à revoir le texte de l'inscription de

1. *Cambodge*, I, p. 422.

2. BEFEO, XIX, 5, p. 126.

3. *Ibid.*, XXVIII, p. 116. — Le texte, en faisant abstraction des trois chiffres de la date, se lit : *XXX çaka gi nu vrah pāda çrijaivarmmadeva stāc dau viṣṇuloka ta rājaputra vrah pāda parameçvara... svey rāja chnāṇ tap pramvāy...*, littéralement : « xxx çaka, S. M. Jayavarmadeva qui est allé au Viṣṇuloka, fils de S. M. Parameçvara (Jayavarman II)... régner années seize... »

4. En signalant la découverte de cette stèle (BEFEO, XXXV, p. 493), j'ai dit que les dates qu'elle donne pour l'avènement des rois de Jayavarman III à Jayavarman V sont « inexactes, ou du moins différentes de celles qui ont été admises jusqu'ici ». Ceci n'est vrai que pour Jayavarman V, dont l'accession au pouvoir est placée en 892 ç. (*netragrahāṣṭa*) = 970 A. D., soit 2 ans plus tard que la date constamment attestée, 890 ç. (968 A. D.). Pour les autres rois mentionnés : Jayavarman III, 772 ç. (850 A. D.), — Harṣavarman I, 822 ç. (900 A. D.), — Harṣavarman III, 862 ç. (940 A. D.), il s'agit de données nouvelles qui permettent de combler des lacunes ou de corriger des erreurs de la chronologie admise jusqu'ici (*v. infra*). Quant à la date de Jayavarman IV, 850 ç. (*vyomavāṇiṣṭa*) = 928 A. D., c'est celle qui est donnée par de nombreux documents, et qui correspond, non pas à celle de sa proclamation à Chok Gargyar = Kòh Ker en 921 A. D. (BEFEO, XXXI, p. 12), mais sans doute à celle de la mort de son neveu Īçānavarman II, qui lui permettait de faire figure de roi légitime.

Pràsàt Čak, en utilisant de nouveaux estampages plus nets que ceux pris en 1919. Voici le résultat de cet examen.

Les trois chiffres de la date présentent, à leur partie supérieure, des traits horizontaux adventices, ainsi que des traces de surcharge qui ne sont pas forcément anciennes. On ne saurait en tout cas affirmer que ces traits en surcharge ont eu pour but de modifier la forme initiale des chiffres : pour les chiffres des centaines et des dizaines, il y a simple renforcement des traits.

Dans sa forme actuelle, le chiffre des dizaines, s'il diffère légèrement de celui des centaines qui est et ne peut être qu'un 7, n'en diffère cependant pas assez pour qu'on puisse le prendre pour un autre chiffre et notamment pour un 9, comme j'ai eu le tort de le faire en 1919. Quant au chiffre des unités, si la surcharge tend à lui donner la forme d'un 1, comme je l'ai cru tout d'abord, ou à la rigueur celle d'un 8, l'examen attentif du verso de l'estampage révèle que ce chiffre était originellement un 2. La date est donc 772, en accord avec le texte de l'inscription de Tùol Tà Péc.

Cette lecture a pour conséquence de réhabiliter l'interprétation que j'avais cru pouvoir donner en 1919 de la mention de 16 années. Elle doit s'appliquer à l'âge du souverain lors de son avènement, confirmant ainsi l'inscription de Baksēi Čāṃkròṅ (st. XXII) ¹ qui fait allusion à sa jeunesse.

La durée du règne de Jayavarman II, que j'avais ramenée de 67 ² à 52 ans, se trouve ainsi de nouveau raccourcie de 4 ans. Ce roi régna de 724 ç. (802 A. D.) ³ à 772 ç. (850 A. D.) soit 48 ans.

2. Avènement de Harṣavarman I : 822 ç. (900 A. D.).

La plus ancienne date du règne de Harṣavarman I connue jusqu'ici était 834 ç. (912 A. D.) mentionnée par la stèle de Vât Čakret (K. 61) ⁴, mais on savait déjà que la mort de son père Yaçovarman devait être antérieure à 832 ç. (910 A. D.), car l'inscription du Phīmānākās (K. 291) en parle cette année-là comme d'un roi défunt et lui donne son titre posthume de Parama-çivaloka ⁵.

La stèle de Tùol Tà Péc place l'accession de Harṣavarman I en 822 ç. (*dvi-dordala*), soit 900 A. D. Il n'y a pour le moment aucune raison de mettre en doute ce témoignage qu'on peut donc considérer comme une donnée nouvelle comblant une lacune de la chronologie.

1. JA., 1907 (I), p. 498.

2. AYMONIER, *Cambodge*, III, p. 472.

3. J'ai dépassé ma pensée en écrivant (BEFEO, XXVIII, p. 117) que « le règne de Jayavarman II ne commença pas en réalité en 802 (724 ç.) comme on le répète généralement ». En fait, tous les témoignages épigraphiques s'accordent pour placer à cette date le début effectif du règne. Ce qu'on ne sait pas au juste, c'est s'ils font ou non commencer ce règne avec l'établissement sur le Phnom Kulén (*Mahendraparvata*).

4. ISCC, n° LXIII, p. 551.

5. *Ibid.*, n° LXII, p. 545. — AYMONIER, *Cambodge*, III, p. 138.

3. *Avènement de Haršavarman II : 862 ç. (940 A. D.).*

Depuis la publication par A. BERGAIGNE de son mémoire sur la *Chronologie de l'ancien royaume khmèr*¹, on plaçait l'avènement de Haršavarman II en 864 ç. (942 A. D.). Cette date était basée sur le témoignage de l'inscription de Vât Kdëi Ćâr (K. 157), dont il était difficile à Hanoi de contrôler le texte. Confondue pendant un temps avec une inscription de Kômpon Thom (K. 444), puis portée disparue², elle ne fut retrouvée qu'en 1938 par M. R. DALET qui en a envoyé à l'École Française un bon estampage.

Une inscription du Phnom Bàyàn (K. 854) avait déjà rendu suspecte la lecture de BERGAIGNE, car elle mentionne une date 863 ç. (941 A. D.) qui semble se rapporter au règne de Haršavarman II³.

Cette difficulté se trouve résolue si, dans le texte de Vât Kdëi Ćâr qui exprime la date en termes symboliques (*vedarasamūrti*), on donne au mot *veda* la valeur de 3, au lieu de 4 comme l'a fait BERGAIGNE⁴.

L'inscription de Tûol Tà Pêç, qui vient d'être utilisée pour les dates d'avènement de Jayavarman III et de Haršavarman I, place celle de Haršavarman II en 862 ç. (*dvidviddala*) = 940 A. D., soit un an plus tôt que l'inscription de Vât Kdëi Ćâr. Cette différence provient sans doute de ce que l'un des textes compte en années courantes et l'autre en années révolues. L'accession de Haršavarman II n'est en aucun cas postérieure à 941 A. D.

4. *Avènement de Jayavarman VI : 1002 ç. (1080 A. D.).*

On ne connaît pas la date à laquelle commence le règne de Jayavarman VI. Dans une étude sur la dynastie dont il est le fondateur⁵, j'ai montré qu'il était déjà sur le trône en 1004 ç. (1082 A. D.), date de l'inscription de Nom Vän (K. 391). Mais comme on croyait alors pouvoir lire dans l'inscription de Samrôn (K. 258) que son prédécesseur Haršavarman III régnait encore en 1011 ç. (1089 A. D.), j'ai été obligé d'admettre que Jayavarman VI s'était emparé du pouvoir du vivant de Haršavarman III, et que pendant une décade ces deux rois avaient régné simultanément, chacun sur une partie d'un Cambodge démembré⁶.

Or, en réalité, la date d'avènement de Jayavarman VI est donnée en toutes lettres par une inscription de Prè Rup (K. 527), et la date de 1011 ç. du règne de Haršavarman III est une fausse lecture d'AYMONIER.

1. JA., 1884 (I), p. 65.

2. L. DE LAJONQUIÈRE, *Inventaire*, I, p. 237. — BEFEO, XV, 2 p. 25. — G. CÆDÈS, *Inscriptions du Cambodge*, II, p. 62.

3. G. CÆDÈS, *Ibid.*, I, pp. 260-261.

4. *Veda* a la valeur de 3 dans la stèle des hôpitaux de Jayavarman VII. Cf. L. FINOT, *Inscriptions d'Ankor*, BEFEO, XXV, pp. 296 et 402, n. 2 (à la première ligne de cette note, lire 1103 au lieu de 1203).

5. BEFEO, XXIX, pp. 297-330.

6. *Ibid.*, pp. 298-300.

L'inscription de Prè Rup, gravée sur le piédroit sud de la porte d'entrée de la tour nord-est de ce monument, n'a pas été relevée par AYMONIER. Elle a été estampée pour la première fois en 1921 par le conservateur d'Añkor, et signalée dans le BEFEO de 1933 par L. FINOT qui la déclare « ruinée et à peu près illisible »¹.

En voici le texte et la traduction :

- I (1) [namo stu ta]smai madhusūdanāya
yo dṛptadaityān dhruvam aṣṭadiksthān
(2) — — ∪ ∪ ∪ ∪ yugapadvipatyai
vīryorjitān aṣṭabhujān vibharti ||
- II (3) [āsic] chrījayavarmmadevanrpatir dordyudyucandrais sthito
rājye yo girisāgarādiṣu bhiyā mīnān nihantā ripūn
(4) — — — ∪ vimathya mādhavavayovīryyair avāryyāparair
ā sindhor vvasudhām arakṣad akhilām suvipraviṣṭām iva ||
- III (5) pūrvvāñ cakramire kaler dvijaha — — ∪ ∪ — tse pi tad-
rājye çāntatame kalīn iva manuç caurān ta — odgatān
(6) — — neva hayan ∪ — ∪ ∪ dayā — kṣāta — vyākaran
rātrau satkathanāya jīvam akarod etasya teṣān tadā ||

I. Hommage au Destructeur de Madhu (Viṣṇu) qui, (ayant vu) les arrogants Daitya résidant en permanence dans les huit régions de l'espace, porte les huit bras qu'il a acquis par son héroïsme, pour la destruction simultanée de...

II. Le roi Çrī Jayavarmadeva, qui accéda au pouvoir (dans l'année marquée) par la lune (= 1), le ciel (= 0), le ciel (= 0) et les (2) bras, faisant mourir de peur, dans l'océan et les montagnes, les poissons et les ennemis, ayant détruit... grâce à sa valeur et à sa rigueur irrésistibles et inégalées, comme celles de Mādharma, protégea à partir de l'océan la terre entière, remplie de bons brāhmanes.

III. Auparavant, circulaient... de Kali..., mais durant son règne extrêmement paisible, tel Manu... les pires voleurs surgis... exposant pendant la nuit... pour dire ce qui est bien, il donna la vie à celui-ci et ensuite à ceux-la.

Si ce texte est en partie ruiné, du moins sa ligne 3 donne-t-elle très clairement la date de 1002 ç. (1080 A. D.) comme début du règne de Jayavarman VI. Cette date, antérieure de deux ans à celle de l'inscription de Nom Vān, confirme donc mon interprétation de cette dernière.

Reste la date de l'inscription de Saṃrōn qu'AYMONIER a lue 1011 ç., Sadāçiva = Harṣavarman III régna. Cette date se trouve sur la première face à la fin de la ligne 65 qui se termine ainsi :

caṅva dhūpa 10 0 991 çaka

1. BEFEO, XXXIII, p. 309.

AYMONIER semble avoir négligé les quatre derniers caractères 91 *çaka* qui sont en effet assez peu distincts, et avoir cru que la date commençait avec le chiffre 10, qui exprime en réalité la quantité de *caṅva dhūpa* (quel que soit le sens de cette expression dont le second terme signifie « encens »). Le signe qui suit le chiffre 10 n'est pas un 1 comme l'a cru AYMONIER, ce dont il est excusable car ce signe de ponctuation ressemble passablement à un 1. Quant au signe suivant, qui est distinctement un 9, je ne sais pourquoi AYMONIER a hésité entre 1 et 5 : sans doute son estampage était-il moins net que celui de l'École Française.

En fait, la date est sans aucun doute 991 ç. (1069 A. D.), postérieure de trois ans à l'avènement de Harṣavarman III. On ne peut donc pas l'invoquer pour dire que Harṣavarman III régnait encore neuf ans après l'avènement de son successeur Jayavarman VI. Celui-ci reste bien le premier souverain d'une nouvelle dynastie, mais il n'y a aucune raison pour le considérer comme un aventurier qui se serait emparé du pouvoir du vivant même de Harṣavarman III.

Il y aurait peut-être lieu, au contraire, d'ajouter à la liste chronologique des rois du XI^e siècle un nom nouveau entre Harṣavarman III et Jayavarman VI.

En effet, le texte khmèr de l'inscription de Prāsāt Prāḥ Khsèt, dont la partie sanskrite a été publiée par A. BARTH (ISCC., n° XIX), nomme après Udayādityavârman II et Harṣavarman III, et comme frère de ces rois, un troisième prince, Nṛpatīndravarman, auquel il donne par deux fois le titre royal de *vraḥ pāda kamrateṅ aṅ* (ll. 6 et 11), mais sans ajouter à la fin du nom la terminaison °*deva* comme pour les deux autres.

Nṛpatīndravarman n'étant mentionné dans aucun autre document comme roi successeur de Harṣavarman III, il n'y a pas lieu, pour le moment du moins, d'ajouter son nom à la liste des rois du Cambodge, mais c'est une possibilité que l'on ne doit pas exclure. Le titre de *vraḥ pāda kamrateṅ aṅ* est, en effet, un titre exclusivement royal ; peut-être est-il appliqué ici, d'une manière un peu abusive, à un prince héritier, de même que dans l'inscription sanskrite de Phnom Sandak (K. 191), le Yuvarāja mort avant d'avoir régné est qualifié de « roi » (*bhūbhṛt*, st. XLVI).